



CALENDRIER DES CODES DE PRATIQUE EN COURS DE MODIFICATIONS OU DE RÉVISION, 2023-2028

ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CODES

- 1 Le processus commence quand l'organisme national d'un secteur de l'élevage informe le CNSAE qu'il s'engage à élaborer un code. L'étape suivante consiste à obtenir du financement et d'autres ressources. Pour les codes à réviser, les priorités qui viennent spontanément à l'esprit sont déterminées au moyen d'un sondage préliminaire.
- 2 Un comité du code est créé; il inclut des représentants d'un vaste éventail de parties prenantes, qui travailleront en collaboration et par consensus.
- 3 Un comité scientifique est créé pour mener une revue de la littérature scientifique sur les questions de bien-être prioritaires à aborder dans le code. Le rapport du comité scientifique est évalué par les pairs avant sa publication et fournit de précieux renseignements aux membres du comité du code durant leurs délibérations.
- 4 Le comité du code réfléchit au contenu de la version préliminaire du code. Ensemble, les membres du comité trouvent des solutions éclairées par les preuves qui abordent les inquiétudes concernant les soins aux animaux, répondent aux besoins du marché et sont applicables par les producteurs.
- 5 L'étape suivante est le lancement d'une période de commentaires publics de 60 jours. Cette période joue un rôle essentiel en favorisant la solidité du code de pratiques; tout le monde est encouragé à y participer et à se prononcer. Le rapport du comité scientifique est généralement rendu public à cette étape (sinon plus tôt).
- 6 Le comité du code examine les apports et opinions recueillis durant la période de commentaires publics et s'entend sur la version finale du code. Il résume aussi la rétroaction reçue durant la période de commentaires publics et les réponses au sondage préliminaire (voir la première étape), en indiquant comment il en a tenu compte.
- 7 Le code révisé est soumis au CNSAE et publié. L'industrie amorce le processus de diffusion et de mise en œuvre.

MODIFICATIONS	CODES EN RÉVISION				
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					